

Lettre ouverte à tous les PLP sur les raisons d'une grève le 17 juin

Le ministre impose ses réformes sans jamais considérer les critiques des organisations syndicales ni celles des personnels. La loi *Pour une école de la confiance*, la loi de *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel*, les réformes du lycée, du baccalauréat et de la voie professionnelle dessinent un système scolaire encore plus inégalitaire dont le pilotage glisse vers l'autoritarisme. Face à la gravité de la situation, avec l'intersyndicale, le SNUEP-FSU appelle les collègues à se mettre en grève le 17 juin, premier jour des épreuves écrites du baccalauréat professionnel. La responsabilité du ministre est engagée dans le bon déroulement des épreuves.

La réforme de la voie professionnelle va fortement dégrader la qualité des formations professionnelles des jeunes, mettant à mal leur avenir scolaire et professionnel. À l'opposé de l'excellence annoncée, des milliers de jeunes de lycées professionnels vont payer un lourd tribut. La baisse drastique des enseignements généraux compromettra leurs poursuites d'études. Les 17 familles de métiers envisagées, dont trois doivent être effectives à la rentrée prochaine, vont retarder la spécialisation à un métier en classe de première : les savoirs professionnels seraient donc enseignés sur deux ans au lieu de trois actuellement, fragilisant encore plus leur insertion professionnelle.

Le ministre refuse aussi de revaloriser le métier de PLP, tant au niveau des salaires que des conditions de travail, prétextant que nous travaillons moins que les enseignant-es des lycées généraux et technologiques du fait des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) de nos élèves. Ces propos sont scandaleux au regard de l'investissement des collègues pour gérer les nombreuses difficultés inhérentes aux PFMP.

Ce mépris affiché du ministre vis-à-vis des PLP se matérialise aussi dans l'absence de réponses concrètes aux collègues qui vivent au quotidien des difficultés avérées dans leurs classes. Aucun personnel supplémentaire n'a été affecté dans les lycées difficiles et ce malgré les alertes aux rectorats ou celles sur les réseaux sociaux comme le phénomène *#pasdevagues*. La revendication forte du SNUEP-FSU d'intégrer des lycées professionnels dans une carte d'éducation prioritaire reste lettre morte.

Le ministre veut aussi imposer des unités de formation par apprentissage (UFA) dans tous les lycées professionnels. Il instaure ainsi une concurrence brutale et injuste entre la voie scolaire et l'apprentissage. La possibilité d'annualisation du temps de travail des PLP - qui pour la première fois sera légale si la loi *Pour une école de la confiance* est publiée - prendra tout son sens avec l'implantation de ces UFA.

La filière Gestion Administration est transformée dans la précipitation avec un mépris total des jeunes et des personnels. Les ouvertures annoncées de filières d'avenir innovantes et insérantes ne sont pas pour les jeunes des lycées professionnels. Les personnels doivent se positionner maintenant pour des reconversions de disciplines, des départs supposés volontaires sans véritable accompagnement. En réalité les PLP GA subissent un plan social qui ne dit pas son nom.

Depuis plusieurs mois, des personnels sont mobilisés dans les établissements pour exprimer leur opposition à la réforme Blanquer de la voie professionnelle et ses dispositifs qui vont inéluctablement démanteler l'enseignement professionnel public. Le ministre doit entendre les personnels, renoncer à sa réforme et ouvrir rapidement de véritables négociations avec les PLP.

Le SNUEP-FSU exige le retrait de la réforme Blanquer de la voie professionnelle et l'abandon de la loi *Pour une école de la confiance*. Il appelle les PLP à se mettre en grève le 17 juin prochain. En refusant tout dialogue social et en méprisant les PLP, le ministre est responsable de la menace pesant sur le bon déroulement des examens.

Le SNUEP-FSU exige un véritable plan de revalorisation des rémunérations pour toutes et tous. Il exige aussi une revalorisation salariale immédiate de 100 euros mensuel pour les personnels de lycées professionnels qui doivent bénéficier de la pondération des heures dans les classes à examen, au même titre que les enseignant-es des autres voies du lycée.